

Délibération du conseil d'administration n°2026-024

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration autorise le versement des subventions aux quatre projets lauréats de l'appel à projets « Soutien aux initiatives locales » dans le cadre du programme Atypie-Friendly (cf. document joint à la présente délibération).

Toulouse, le 26 juin 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2026

RÉDACTEUR : Quentin GUILLON

SOUS-COUVERT DE : Bertrand MONTHUBERT

DATE : 8 juin 2026

OBJET : Attribution des subventions aux projets lauréats de l'AAP « Soutien aux initiatives locales » opéré par le programme Atypie-Friendly

Exposé du contexte

Dans le cadre de ses activités, le programme Atypie-Friendly a lancé en 2025-2026 un appel à projet « Soutien aux initiatives locales » à destination des universités membres du réseau d'une enveloppe totale de 165 000 euros.

Cet appel à projet a pour objectif de soutenir des initiatives innovantes contribuant à renforcer l'inclusivité des établissements et à favoriser la pleine participation des personnes, étudiants et/ou personnels, présentant un ou des TND.

Dix-sept notes d'intention ont été soumises. Dix d'entre elles ont été retenues par le bureau d'Atypie-Friendly pour accéder à la seconde phase de l'appel à projet.

Les projets ont fait l'objet d'une expertise par des personnes extérieures au programme. À l'issue de cette évaluation et après audition des dix porteurs de projet par le bureau d'Atypie-Friendly, quatre projets ont été retenus (voir tableau ci-dessous) :

Titre du projet	Porteur(s)	Subvention attribuée
Co-conception d'un outil innovant d'évaluation de l'accessibilité sensorielle et cognitive des campus aux étudiants avec un ou plusieurs troubles du neurodéveloppement	Marie Pieron, Université Paris Cité, CNRS Emilie Cappe, Université Paris Cité Nicolas Dollion, Université de Reims Champagne-Ardenne	20 000 euros
Accompagner les premières expériences professionnelles des étudiant-es autistes	Héloïse Coupat, Université Claude Bernard Lyon 1	20 000 euros
Mon parcours inclusif handi pro	Véronique Luce, Université Picardie Jules Verne Federica Cilia, Université Picardie Jules Verne	15 000 euros

Parcours immersif 360° sur les Troubles du Neurodéveloppement : une mallette pédagogique expérientielle pour repenser les environnements d'apprentissage	Marlène Le Boëtté, Université de Rennes Gwendoline Affilé, Université de Rennes	18 600 euros
--	--	--------------

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver l'attribution des subventions des projets lauréats de l'appel à projet « Soutien aux initiatives locales » opéré par le programme Atypie-Friendly.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*